



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Charles-Ange GINESY

Eric CIOTTI

Christian ESTROSI

Gilbert SAUVAN

Députés

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Manuel VALLS
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 Paris

Paris, le **25 FEV. 2014**

Monsieur le Ministre,

Vous n'êtes pas sans ignorer que la situation issue de l'accident survenu le 8 février dernier sur la RN202, au niveau de la commune de Saint-Benoît, s'aggrave de jour en jour. Les populations du secteur sont les premières touchées.

Les nombreuses mesures prises par les services de l'Etat – fermeture totale de la route à la circulation, interdiction d'intervenir sur la ligne de chemin de fer, mesures de restriction concernant la déviation mise en place – sont autant de facteurs explicatifs de l'asphyxie progressive de l'économie locale, non seulement aux alentours du lieu de l'accident, mais également sur l'ensemble des cantons voisins de celui d'Annot.

Or, comme vous le savez, l'économie dans nos zones rurales est, par définition, fragile et, en tout cas, très sensible au moindre aléa.

L'ensemble des domaines économiques sont touchés :

- La station de ski d'Allos voit son activité considérablement réduite depuis la fermeture de la RN202.
- Les zones de chalandises des commerçants sont très affectées par la perte de clientèle.
- Les entreprises sont contraintes de prendre des mesures de chômage partiel.

Les moyens mis en œuvre par l'Etat ne permettent pas d'envisager une solution rapide et pragmatique aux problèmes rencontrés. La crainte des élus et des populations est donc que la situation de blocage ne perdure, avec toutes les conséquences néfastes qui en découleraient.

L'annonce, par Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence, de la réouverture lointaine et incertaine de la route le 7 mars prochain n'est pas suffisante pour apaiser les doutes et les craintes de la population. Cela fera en effet plus d'un mois de fermeture pour cet axe de communication.

Les nombreux doutes subsistants pourraient néanmoins être levés par des mesures simples :

- **La constatation de l'état de catastrophe naturelle**, permettant la mise en œuvre des différentes compensations prévues par la réglementation,
- **La réévaluation rapide de la situation**, permettant la mise en place de dispositions rapides, efficaces et de nature à rétablir les liaisons routières et ferroviaires actuellement fermées,
- **L'information exhaustive de l'ensemble des parties prenantes de ce dossier**, en premier lieu les habitants et les acteurs du territoire, afin de donner une réelle perspective et de restaurer un climat de confiance entre tous.

Avec nos respectueux hommages, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Charles-Ange GINESY

Eric CIOTTI

Christian ESTROSI

Gilbert SAUVAN

